



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 octobre 2009

SUBVENTION DU PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT PLURIANNUEL DES VILLES
D'ATAKPAME (TOGO) ET COVE (BENIN) -
REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU SGAR

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
05 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Nicole IZORE -

Excusés avant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

RELATIONS EXTERIEURES

**SUBVENTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
PLURIANNUEL DES VILLES D'ATAKPAME (TOGO) ET COVE
(BENIN) - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU SGAR**

Monsieur Alain PIVETEAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) a accordé, au titre de l'année 2009, une subvention de **5 000 €** à la Ville de Niort, responsable de la coordination et de la mise en oeuvre du programme de développement pluriannuel des villes d'Atakpamé (Togo) et de Cové (Bénin).

La Ville de Niort confie la réalisation de ce projet à L'Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec Cové et Atakpamé (ANJCA). Elle est chargée de recevoir les participations publiques ou privées et d'assurer le versement à la structure partenaire citée ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention financière avec le SGAR.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à percevoir, au titre de l'année 2009, la subvention du SGAR, d'un montant de 5.000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.
- Approuver la convention 2009 avec l'ANJCA en vue du versement à l'association de la subvention précitée.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Alain PIVETEAU